

ROUTE D'ACCÈS AU SEUIL DU KM 290

Demande de permis d'exploitation de bancs d'emprunt (hors normes)

A. IDENTIFICATION

1) Numéro : DG-290Z

2) Localisation : Coordonnées MTM, Nad 83, Zone 9

Centre du dépôt : 75° 34' 06'' O – 51° 33' 29'' N

Aire d'exploitation : 1) 368 884 m E / 5 713 888 m N

2) 369 263 m E / 5 714 066 m N

3) 369 321 m E / 5 713 996 m N

4) 369 444 m E / 5 714 024 m N

5) 369 554 m E / 5 714 141 m N

6) 369 863 m E / 5 714 209 m N

7) 368 798 m E / 5 714 039 m N

8) 369 657 m E / 5 714 011 m N

9) 369 537 m E / 5 713 963 m N

10) 369 155 m E / 5 713 845 m N

11) 368 956 m E / 5 713 729 m N

3) Localisation - Par rapport à une route : À 3,5 km au sud-ouest du km 246,3 de la route du Nord.

4) Carte : 320/12

B. CARACTÉRISATION – ENVIRONNEMENT

5) Superficie de l'aire d'exploitation : 139 000 m²

6) Superficie à découvrir et à exploiter : 25 000 m²

7) Profondeur moyenne : 3 m

8) Profondeur maximale : 5 m

9) Type de matériau : Sable et sable et gravier

10) Volume maximum à exploiter : 75 000 m³ (dont environ 35 000 m³ hors normes)

11) Volume moyen annuel à exploiter : 75 000 m³

12) Utilisation : Construction du chemin d'accès au seuil du PK 290.

13) Profondeur de la nappe d'eau : 4 à 10 m

14) Distance du milieu hydrique : > 30 m de la rivière Lemare et 10 m des autres milieux hydriques

15) Distance de la route : Le chemin d'accès au seuil du PK 290 recoupe le dépôt sur toute sa longueur

C. DESCRIPTION ET COMMENTAIRES

Dépôt fluvio-glaciaire contenant d'importants volumes de sable et gravier. L'omniprésence des milieux hydriques à proximité du dépôt et la présence du chemin projeté à sa surface réduisent considérablement les volumes exploitables. Une étude d'impact sur l'environnement est jointe à la présente demande d'exploitation. Le chemin projeté vers le seuil du PK 290 ne constitue pas un accès public, mais seulement un chemin de construction.

D. DEMANDEUR

Signature : 

Demandé par : Serge Lanois

Titre : Conseiller Environnement

Service : Administration Environnement

Date : 19 mars 2009